

# RADICALISATION AU CŒUR DES SERVICES PUBLICS

Éric Diard  
Henri Vernet

## PRISON

P.17

La détention, c'est mieux qu'un mastère pour l'apprentissage des mauvais coups : les droits communs et les radicalisés se rappassent les méthodologies, échangent les bonnes pratiques.

Échange voyoucratie contre radicalisation, en somme.

P.34

La problématique de l'ENAP (*École Nationale de l'Administration Pénitentiaire*), c'est qu'il y a deux ou trois ans le recrutement s'effectuait avec des notes de 3/20.

P.36

Plus pittoresque mais pas moins effrayante, l'histoire de cette surveillante de prison en Normandie, tombée amoureuse d'un détenu radicalisé. Elle était devenue son complice, se laissant téléguidé par lui via oreillette (...).

## SPORT

P.42-43

L'image du sport, c'est aussi celle d'« une formidable machine à intégrer », ainsi que le répètent à l'envi certains politiques et les professionnels du secteur.

C'est cette belle vitrine qu'à fait voler en éclats le rapport des deux députés sur la radicalisation dans les services publics. « Le sport », écrivent Éric Diard et Éric Poulliat « est devenu à bien des égards le lieu d'une forme de désocialisation dans la mesure où la radicalisation, quoique difficile à quantifier précisément, semble y progresser ».

Notre enquête montrera pourtant, au fil des entretiens et des rencontres, que la situation sur le terrain est parfois plus critique encore. Et, plus grave, que les autorités n'ont pas toujours pris, ou pas voulu prendre, la mesure du danger potentiel. Comme s'il y avait une forme de déni vis-à-vis d'un phénomène qui entache l'image du sport, déjà aux prises avec le problème, des violences sexuelles.

... « Touche pas à mon sport » semble bien être, officiellement le mot d'ordre.

Que décrit, ou dénonce, le rapport ? D'emblée, les députés ont été frappés, au cours de leurs auditions à huis clos, par la difficulté à pénétrer ce milieu. Il est plus facile de sonoriser une mosquée qu'un gymnase, confiera ainsi aux auteurs, en off, un spécialiste chevronné du renseignement (*en clair placer tel ou tel lieu sur écoute*).

#### P.45

Résultat, l'ampleur du phénomène est difficile à cerner avec précision, mais il est bien palpable, et s'exprime quand même à travers quelques chiffres. Ainsi, relève le rapport, citant des responsables des services de renseignement, « 12,5 % des personnes suivies dans le cadre de la radicalisation islamique sont connues pour pratiquer une activité physique et sportive ». Un chiffre, reconnaissent ces sources, vraisemblablement bien en dessous de la réalité : « compte tenu de l'omerta régnante, je tablerais plutôt sur 20 ou 25 % ».

#### P.46-47

Dans le rapport secret de la DGSI, nous avons pu relever les précisions suivantes. « Dans deux guides pratiques – publiés par l'organe de propagande de l'État islamique – *How to survive in the West ; A mujahid Guide (2015)* – et – *How can I train Myself for jihad* -, il est explicitement demandé aux futurs djihadistes d'aller dans des clubs de sport pour se renforcer musculairement, de préférence dans une salle fréquentée par des musulmans et à des horaires où il n'y a pas de ou peu de femmes. Ces deux guides enjoignent également à pratiquer des sports de combat à haute intensité mais également de prendre des cours d'auto – défense ».

« De façon délibérée », indique cette fameuse note, « certains fidèles musulmans aux pratiques radicales investissent le terrain social et sportif, afin d'exercer au fil du temps une – pression amicale – sur leurs coreligionnaires et les amener à modifier leur comportement quotidien, voire à adhérer à leur philosophie rigouriste (...) ».

#### P.48

C'est bien au nom de cette réalité culturelle que la FIFA autorise le port du voile par les joueuses dans les compétitions internationales.

Les autorités sportives françaises ont bien failli être confrontés à cette situation délicate, en juin 2019, lors de la Coupe du monde féminine de foot organisée en France.

#### P.50

(...) le sport est classé comme le premier lieu de radicalisation en France.

#### P.52

« Les auteurs des attentats commis sur notre sol, depuis 2012, sont, à une ou deux exceptions près, tous passés à un moment ou à un autre par un club de sport », assure Médéric Chapitoux.

#### P.53

Abdelkader Merah, frère et complice de Mohammed Merah, a dit lors de son procès s'être d'abord radicalisé au City Stade des Izards, un quartier toulousain que ce fan de foot et de boxe fréquentait avec son frère cadet.

Le lieu est un exemple typique de ces équipements ; city stades, foot-salle, clubs de musculation, qui ont poussé comme des champignons depuis les années 2000 un peu partout en France.

#### P.54

Dans une récente enquête du Parisien, Véronique Roy, la mère d'un djihadiste français, s'était ainsi confiée sur le parcours de son fils, parti en Syrie en 2014 et mort en Irak en 2016. « Quentin s'est

radicalisé, entre autres, au club de foot de Sevrans, et c'est un membre de sa salle de musculation qui l'a conduit à l'aéroport ».

P.78-79

(...) Concrètement, le fait d'être fiché S fera-t-il partie des critères de sélection, critère que l'on imagine bien sûr éliminatoire, au moment où vont se réunir les commissions de sélection pour désigner les quelques 375 athlètes français qui participeront aux prochains JO ?

Denis Masseglia : « Là encore, ce sera à l'État de nous dire, et surtout de décider. La lutte contre la radicalisation, la gestion des fichés S, c'est de son ressort, pas du nôtre. C'est une mission régaliennne ».

Il n'empêche, quatre mois après cette rencontre, et alors que nous achevons la rédaction de cet ouvrage, Denis Masseglia était toujours en attente d'information de la part du gouvernement.

## P O M P I E R S

Le rapport Millot est vécu dans les milieux de la sécurité civile comme un mini-séisme, alertant ceux qui sont sensibles à de tels risques dans leurs rangs, laissant parfois les incrédules toujours prompts à relativiser. Ce que pointait notamment l'officier des pompiers, c'était l'absence totale de criblage au moment du recrutement, ou à fortiori lors du renouvellement du contrat au bout de cinq ans.

P90-91

Chaque début de semaine, traditionnellement, le préfet réunit dans son bureau toutes les autorités de sécurité publique de son cabinet. L'occasion d'échanger des informations, de mettre en exergue tel point sensible, de préparer des consignes. Ces réunions revêtent donc un enjeu stratégique. Or dans certains départements, le directeur du SDIS n'y est pas convié. C'est le préfet qui décide au cas par cas. (...) Quand on lui pose la question, le colonel Allione esquisse un sourire, semble presque gêné. « Eh bien, il arrive que certains participants s'y opposent, prétextant qu'ils traitent des dossiers sensibles, et que le pompier n'a pas à être mis au courant ».

(...) « la crainte qu'il parle ».

P.97

Au cours des auditions devant la commission d'enquête parlementaire sur l'attaque de la préfecture, un ancien préfet de police a considéré qu'une « conversion à l'islam ne doit pas susciter l'attention ».

... Comment a réagi l'auditoire à cette affirmation ?

Éric Diard : « nous avons tous été stupéfaits »

## A R M É E

P.107

« On a pu entendre, relèvent les responsables de la DRSD : je ne tuerai jamais de musulmans, je refuse d'aller en OPEX sur telle ou telle zone ».

Ce sont par exemple des représentants musulmans de l'équipage du Charles-de-Gaulle qui demandent, à l'occasion d'une escale en Arabie Saoudite, à aller faire le pèlerinage à la Mecque. Ou un fantassin musulman du 1<sup>er</sup> régiment de Strasbourg qui refuse d'être envoyé en Afghanistan. Un autre, en mission Sentinelle, qui a dû être puni pour avoir refusé de rentrer dans une synagogue où on lui demandait de patrouiller.

## SANTÉ

P.115

Très peu de faits significatifs sont signalés par les établissements, confiait à la mission parlementaire une responsable de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) du ministère de la Santé, auditionnée.

« Cela s'explique par le désintérêt des patrons de service, par la gêne de dénoncer un patient ou un membre du personnel, et parce qu'il y a une pudeur par rapport à ces questions », analysait-elle.

P.125

Au cours des auditions, l'UCLAT a fait part à la mission parlementaire de ses estimations sur le nombre de radicalisés dans le monde de la santé, toutes catégories de personnels et secteurs public et privé confondus. Les chiffres sont à manier avec précaution, tant les remontées d'informations sont rares et aléatoires. Ce flou est inquiétant, car l'hôpital est un endroit à risque, une cible stratégique potentielle pour des terroristes.

## RATP

P.128-129

Le syndicaliste, qui venait de m'expliquer qu'il n'y avait pas tant de communautarisme que ça à la RATP, en a pris un sacré coup sur la tête.

Cet ancien conducteur d'autobus (sur la ligne 148, entre Bobigny et Garonor) est l'un des terroristes islamistes qui semèrent la mort au Bataclan au soir du 13 novembre 2015.

P.130-131-132

(..) ces problèmes consistaient, typiquement, en des refus de certains agents de serrer la main de leurs collègues féminines, en des prières effectuées dans les locaux de l'entreprise ou dans les bus au terminus, et d'autres manifestations religieuses ostentatoires.

(..) ces histoires de serrage de main, on n'en entend plus parler. Une pratique s'est répandue, consistant à se borner à lancer un grand bonjour collectif.

Notons, à ce propos, que la crise du coronavirus et la généralisation durable des gestes barrières contribuent de facto à la « résolution » du problème.

P.133

La première année, les nouveaux engagés se montrent très scrupuleux, prennent soin de ne pas s'exposer à une faute professionnelle. Et puis, au bout d'un an, les barbes se mettent soudain à pousser, les pantalons raccourcissent.

(..) Pourquoi ce délai d'un an ? Explication : au douzième mois, le manager confirme ou pas, au nouvel agent son commissionnement (sa titularisation). Celui-ci bénéficie dès lors du statut protecteur de la RATP.

P.135-136

Nous devons embaucher des agents qui ressemblent à nos clients, décrète Christian Blanc. Ce dernier commence par mettre en place les « grands frères », des jeunes des cités. Ils montent dans les bus, jouent les accompagnateurs, apaisent les tensions. Puis le recrutement des chauffeurs s'ouvre en PRIORITÉ aux quartiers sensibles.

La majorité des recrutements de machinistes, s'effectue parmi les jeunes issus des banlieues.

Frédéric Ruiz : « un collègue d'un syndicat très implanté chez les conducteurs m'a confié en off, qu'il avait bien cherché à faire rentrer des non-musulmans. Mais en fin de compte, ils n'avaient pas été recrutés parce qu'on leur avait dit qu'ils ne seraient pas capables de s'adapter.

**Environ 70 % des embauches concernent des musulmans.**

Il arrive bel et bien que des candidats aptes à la conduite ne soient pas retenus par crainte d'inadaptation à l'environnement.

P.142

Le rapport parlementaire a présenté un bilan de l'application de la loi Savary. « Le RATP indique avoir transmis 5808 dossiers au SNEAS au 31 décembre 2018 et reçu 5550 avis positifs et 124 avis négatifs ».

## TRANSPORT AÉRIEN

P.149

Lors de l'audition des parlementaires avec les services de l'État à la préfecture de Bobigny le 14 mai 2019, la direction du renseignement du service aéroportuaire précisait que sur 80 000 personnes titulaires d'un badges rouge à l'aéroport de Roissy, 80 font l'objet d'un suivi régulier pour radicalisation.

P.151

Le personnel travaillant sur les trois aéroports représente, Groupe ADP, filiales et sous-traitants (*qui assurent la sécurité, le nettoyage, ou la maintenance des avions*) inclus, quelque 122 000 personnes. Parmi elles, les titulaires du badges rouge sont au nombre de 113 000. Ce qui présente plus de 92 % du personnel.

P.152-153

Une autre affaire concernait une habilitation sur la plate-forme aéroportuaire de Marseille-Provence. Monsieur « Z », avitailleur pour les avions sur le tarmac, s'était vu refuser son badge rouge par la préfecture des Bouches-du-Rhône le 17 avril 2018. **Depuis quelques mois, en effet, Monsieur « Z » avait été signalés à la préfecture** : il avait raccourci ses pantalons et s'était fait pousser la barbe. Face à cette attitude, il avait été placé sous surveillance (*en fonction de l'emploi exercé, la question de confession et/ou d'appartenance à un groupe ne peut plus, ne doit plus, être une question d'ordre PRIVÉ - ndlr*).

La préfecture de police n'avait pas réellement motivé le refus de renouvellement du badge, indiquant seulement qu'il ne remplissait pas les conditions d'honorabilité requises pour l'exercice d'une activité dans la zone réservée d'un aéroport. **Le juge des référés, estimant que la décision préfectorale n'était pas suffisamment motivée, avait suspendu l'exécution de la décision du préfet de police, enjoignant de délivrer à Monsieur « Z » une habilitation provisoire.** Celle-ci lui avait été délivrée pour continuer d'approvisionner en carburant les avions de ligne, fonction ô combien stratégique.

P.154

Les « notes blanches » sont des fiches, officieuses, rédigées par les agents des renseignements territoriaux (*successeurs des RG d'antan*), enquêtant sur le terrain, qui ciblent des suspects à surveiller, dans tous les domaines (*stupéfiants, grand banditisme, radicalisation, etc.*). Transmises à la haute hiérarchie, ces notes restent souvent, pour des raisons évidentes de sécurité et d'efficacité d'enquête, évasives sur les sources du renseignement.

## É D U C A T I O N

P.158

Cette problématique de l'Éducation nationale et la prévention du radicalisme.

P.164-165

« Effet pervers » de la loi Gatel : le risque de voir augmenter l'ouverture d'établissement clandestins, faute de décrocher les autorisations nécessaires. On compte environ deux cents demandes d'ouverture d'écoles hors contrat chaque année.

(...) ils commencent aussi à se pencher sur la question de l'instruction au sein de la famille, qui est le nouveau sujet d'inquiétude vis à vis de la radicalisation. C'est un phénomène de fond : depuis cinq ans, sur le territoire, on a constaté que 70 000 élèves ont quitté l'Éducation nationale (*il faut voir également les idéologies ventilés récemment qui n'ont rien à voir avec une instruction objective et laïque - ndlr*) pour évoluer vers l'enseignement privé hors contrat ou vers la scolarisation à domicile. Quand on sait qu'un des vecteurs principaux de la radicalisation est la fragilité sociale (...).

P.167

« Mais si la justice peut condamner, elle n'a pas le pouvoir de radier un enseignant (*les intouchables ; il y a des professions où les problèmes des gens ordinaires, ne les concernent, affectent pas ; de là à développer un sentiment qui irritera forcément, une personne qui restera qu'à leurs yeux, ordinaire. Ces personnes se « battent » pour accéder à ce statut à part, celui qui permet d'être traité différemment et/ou d'être privilégié ; c'est à dire d'avoir une protection, un sentiment de sécurité, de bien-être qu'une personne ordinaire n'aura pas, pendant que ces personnes s'attacheront à l'idée d'une démocratie et/ou la suggestion, d'un système équitable ; juste – ndlr*).

**Les seuls cas de radiation sont rarissimes.**

P.168

**Les inspections sont très souvent inopérantes car les personnels inspectés se débrouillent pour faire illusion et se dissimuler** ; les personnes radicalisées étant incitées à pratiquer la **taqîya** (*l'art de la dissimulation, par exemple la barbe courte voire pas de barbe, ou consommer de l'alcool, etc.*).

P.169

Le portrait robot des personnes signalés est, selon Rodrigue Coutouly, généralement le suivant : il s'agit d'un homme, enseignant dans les matières scientifiques ou technologiques, plutôt dans les lycées professionnels, non titulaire ou titulaire remplaçant, qui change souvent d'affectation et se conforme le plus possible aux demandes de l'institution pour ne pas faire de vagues.

En ce qui concerne leur rôle, les enseignants qui participent à des processus djihadistes sont rarement ceux qui vont participer à des attentats, les diplômés jouant plutôt le rôle de financiers, de communicants ou de propagandistes.

P.172

(...) D'autant plus qu'il y a chez les adolescents une forme de provocation. **Des enseignants mal formés ou mal renseignés risquent alors de mal interpréter certains signes, de les exagérer, alors qu'il ne s'agit que d'une provocation comme on en a toujours trouvé.**

P.174-175

Pour ce qui concerne le supérieur, c'est le plus souvent dans le cadre des INSPE que Madame « S » a été saisie pour une intervention. Ces Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (*successeurs des IUFM*) sont chargés à la fois de préparer les étudiants aux concours de l'enseignement et de former les professeurs stagiaires.

Certains essaient de grignoter des parts de terrain, au sens littéral, se pointant avec un signe religieux dans un local réservé aux statuts fonctionnaire, ou mélangeant exprès stage d'observation et de pratique. Ils nous testent, en quelque sorte.

P.185-186-187

Un homme se montre alarmiste. Youssef Chiheb, professeur associé à l'université Sorbonne Paris Nord et directeur de recherche au Centre français de recherche sur le renseignement, a confié son désarroi lors de son audition, le 03 décembre 2019, dans le cadre de la commission d'enquête sénatoriale intitulée « Combattre la radicalisation islamique ». « En tant qu'universitaire à Paris 13 où j'enseigne tous les vendredis, je ne sais pas si je suis dans une université ou dans une mosquée ». Il dénonce également l'influence des frères musulmans, qui seraient en train d'infiltrer les universités en s'intéressant particulièrement aux jeunes diplômés. Des situations alarmantes et des dérives sont constatés depuis plusieurs années dans les universités françaises.

Ces situations révèlent en effet une entreprise d'entrisme de l'islam radical dans le monde universitaire par la création ou l'infiltration d'associations et de syndicats d'étudiants.

En mars 2018, à Orléans, la liste – étudiants musulmans de France – a obtenu 20 % des voix aux élections étudiantes. À l'université de Lyon 2, un étudiant en sciences politiques a dénoncé, à la rentrée de septembre 2019, une dérive militante d'enseignements, et notamment l'obsession de certains enseignants pour le genre et la race.

La liberté universitaire n'est-elle pas détournée via la soutenance de thèses par des doctorants dont le sujet interpelle ? Comme celle de Nabil Ennasri, cadre de l'ex-*Union des Organisations Islamiques en France*, qui a présenté une thèse centrée sur Yusuf Al-Qaradhawi, l'une des principales autorités des - Frères musulmans – et président du – Conseil européen de la fatwa et de la recherche -. Créée en 1997, cette institution islamique privée, ayant son siège à Dublin (*Irlande*), est chargée d'adapter le droit musulman (*la charia*) aux besoins des communautés en Europe.

## POLITIQUE

P.189

Une proposition de loi vise à empêcher des individus fichés au FSPRT (*fichier de signalement pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste*) de se présenter aux élections. En tout logique, on aurait imaginé que cela allait de soi. Eh bien non ! Rien n'interdit, en l'état actuel du droit.

P.191-192-193

(...) Proposition de loi certes imparfaite, mais elle pointe un phénomène que personne ne dénonce : l'entrisme. Certaines listes, notamment communistes, socialistes dans une moindre mesure, teintés d'islamo-gauchiste, ont intégré des candidats islamistes radicalisés. En clair, des gens nourrissent un projet d'islam politique, c'est-à-dire où la loi religieuse passe devant la loi de la République. Ce type d'entrisme touche aussi des listes du centre et de droite. Parfois du plein gré du candidat à la mairie, parfois à son insu, ou sous pression (*par exemple : vous voulez le vote de la communauté « untel » ? Alors prenez sur votre liste cette « personne » ; lequel s'avère être l'envoyé occulte de l'autorité, de la communauté*).

Proposition de loi restée dans les tiroirs de la présidence de l'Assemblée nationale. D'accord, c'est le sort de bien des propositions émanant de l'opposition, ou même de la majorité parlementaire, dans notre système qui fait la part belle aux projets des ministres. Tout de même, force est de constater que les élus LR ne se sont pas précipités pour la soutenir. « Cette mesure souffre d'ambiguïtés, estime un juriste. Si l'on écarte un candidat d'une liste au motif qu'il est fiché, celui-ci peut faire un recours devant le tribunal, l'affaire devient publique. Or je pense qu'il serait préoccupant pour la police et les services de renseignements d'étaler ainsi les choses sur la table ».

(...) tout ce petit monde baisse la tête comme si l'on ne voulait pas voir.

P.194

Dans – Les émirats de la République ; édition du Cerf – celui qui reste **député mais a abandonné un Parti socialiste qu'il juge trop complaisant avec l'islam politique.**

Dans – Le maire et les barbares – édition Albin Michel – comment un **pouvoir municipal pactise, pour s'installer aux commandes ou pour y demeurer, avec des membres de la voyoucratie et des tenants du communautarisme.**

P.195

Désormais, bien des responsables associatifs aux projets orientés ont renoncé d'eux-mêmes à quémander des aides à la région, préférant s'adresser à des municipalités moins regardantes en la matière, à commencer par Paris.

P.196

(...) attaquée, à chaque séance ou presque par ceux que la présidente désigne comme les « islamo-gauchistes ».

P.199

L'orthopraxie, cela consiste à s'attacher aux rites prescrits. « On voit ainsi des musulmanes d'une trentaine d'année, ou moins, interroger l'imam à toute occasion : est-ce que c'est halal ou pas ? La couleur rouge, les bonbons comme ceci, les vernis à ongles comme cela, c'est conforme ?

P.203

« Ils ne se servent pas du voile par hasard ». Le voile, c'est la femme, et les femmes c'est sympathique. Il faut se garder de tomber dans le piège, c'est aux hommes, qui prescrivent le voile ou la burqa, qu'il faut s'adresser.

P.205-206

Je (*Najwa El Haité, adjointe au maire LaREM d'Évry-Courcouronnes ; Essonne*) n'ai pas donné suite, mais ils m'ont intégrée sur un groupe de chat sur What-sapp, où circulent des messages pour le moins surprenants. **Des textes assurant que les musulmans arriveront un jour au pouvoir, et expliquant de quelle manière** (*en fait la division, la fracture, que génère la mondialisation fait le jeu de musulmans qui ont pour ambition, la France – ndlr*).

P.207-208

Le combat contre le communautarisme emprunte parfois des chemins inattendus. C'est le ministre de l'Éducation qui a levé le lièvre, dénonçant un matin de février, à la radio, des « **influences venues des États-Unis d'Amérique qui cherchent à pousser cette communautarisation de notre pays** » ; une ingérence américaine. (...) Dans le collimateur de Blanquer, **des voyages d'étude, tous frais payés, organisés sur leur territoire par les autorités américaines au profit de jeunes adultes** (*acteurs économiques, sociaux, culturels, etc.*) des quartiers défavorisés, en Seine-Saint-Denis notamment. **A priori une initiative louable, avec à la manœuvre l'ambassadeur des États-Unis à Paris. Sauf que ces jeunes, assure le ministre, « reviennent en contestant le modèle laïc républicain français ».**

Les États-Unis d'Amérique ont une vision économique qui n'est pas le nôtre, explique Jean-Michel Blanquer. Celle de la juxtaposition des communautés, le communautarisme à l'anglo-saxonne. Ça veut dire que tous les citoyens se valent, nous nous définissons par notre citoyenneté.

« Et vous pensez que les américains ont pour projet de contrecarrer ce modèle ? »



« Bien sûr. Quand ces jeunes font ce genre de stage, payés par les États-Unis d'Amérique, c'est pour leur expliquer à quel point le système américain est moderne, et à quel point le système républicain à la française est désuet. Pas adapté à notre temps, pas respectueux de la diversité ».

Il y a un maccarthysme du politiquement correct qui fait qu'on se met à interdire à tout le monde parler parce qu'on a peur de choquer tel ou tel.

P.209-210

À l'approche des élections municipales de mars, l'une des questions en suspens concernait la présence, ou pas, de listes communautaristes au scrutin. Dès l'automne précédent, le débat avait été virulent sur le sujet. Plusieurs ténors exigeaient par avance leur interdiction. Un sénateur déposa même une PPL à cet effet. Là encore, sans succès. Le gouvernement, encouragé par le président de la République, se refusa à une telle interdiction, jugeant cette démarche incertaine sur le plan juridique, et politiquement à haut risque : celui de stigmatiser l'ensemble des français musulmans. « Le fait d'avoir une religion ne vous empêche pas de faire de la politique, y compris à des élections municipales », estime Christophe Castaner (*ministre de l'intérieur*).

## ÉPILOGUE

P.223

Des cas de jeunes psychologiquement fragiles, des détenus qui n'ont pas compris pourquoi ils se retrouvent en prison, estiment que leur peine est injuste et sont révoltés contre tout : le système (*la mondialisation qui est l'exploitation de toutes les ressources dont, surtout, humaines pour le profit de quelques uns = ça, n'est pas injuste de l'estimer ; bien au contraire – ndlr*), l'État (*c'est à dire des personnes élus qui appartiennent à un autre monde où les lois qui concernent une personne ordinaire, ne les affectent = concernent pas – ndlr*) jugé injuste envers eux (*ou alors, que malgré la suggestion que les plus honnêtes s'en sortent dans ce cadre = ces lois, n'est juste de le croire – ndlr*).

Ils ont de plus une image très dégradée d'eux-mêmes. En cellule, ils rencontrent des gens qui leur disent, pour la première fois, qu'ils valent quelque chose, qu'ils peuvent se rendre utiles, qu'Allah a besoin d'eux. C'est ainsi qu'ils en arrivent peu à peu à se radicaliser (« à se sentir utile », « compter » et/ou « exister ». *Je rajouterai qu'on leur offre une « cause » ou un sentiment d'appartenance à hauteur de la vitalité qu'à une personne de cet âge, dans son coeur - ndlr*).

Celui qui se ressentait comme moins que rien (*incompris et/ou abandonné, à son triste sort*) sans aucune confiance en soi (*avenir*), à qui on dit soudain : « non, tu es quelque'un de bien » (*tu comptes – ndlr*), c'est une forme d'embrigadement.

Comme ils pourraient s'engager pour une autre cause (... *c'est « clair » – ndlr*).

D'ailleurs, certains parlent de désengagement, plutôt que de déradicalisation. Ce terme de désengagement implique une forme de volontariat : car encore une fois, on ne peut pas se déradicaliser contre son gré (*je rajouterai qu'une personne qui y mettra le « pied », qui verra le « jour » et/ou une « opportunité » ne pourra pas s'en détacher, se détacher de cette entreprise, aussi facilement qu'elle y sera entrée. Je rappelle qu'à travers toute histoire, il y a des liens = enjeux*).